

RSS-PASRES

REVUE DES SCIENCES SOCIALES

PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMITE DE PILOTAGE

Président : KATI-COULIBALY Séraphin, Université Félix Houphouët-Boigny

Vice-président : Marcel TANNER, Institut Tropical Suisse

Vice-président délégué : BONFOH Bassirou, Centre Suisse de Recherches
Scientifiques

Membres : TRAORE Seydou, FISDES
HOEGAH Théodore, Représentant du Secteur Privé

Observateurs : BIAKA Zasseli Ignace, Président du Conseil Scientifique
SANGARE Yaya, Secrétaire Exécutif, secrétaire de séance

COMITÉ DE LECTURE

1. Prof. Abdoulaye SENE, Sociologie, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
2. Prof. Roch YAO GNABELI, Sociologie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
3. Prof. Mahamadou ZONGO, Sociologie, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
4. Prof. Jean Alain GOUDIABY, Sociologue, Université Assane SECK de Ziguinchor (Sénégal)
5. Prof. Paul ANOH, Géographie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
6. Prof. Cheick SARR, Géographie, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
7. Prof. Gueï Jonas IBO, Histoire, Université Nangui ABROGOUA, Côte d'Ivoire
8. Dr. Akouwerabou B. Denis, Economie, Université de Ouagadougou, Burkina Faso
9. Prof. Lamine N'Diaye, Sociologie, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Prof BIAKA Zasseli Ignace

COMITE DE REDACTION

1. Rédacteur en chef : Dr OUATTARA Annette, Sociologie, Université Nangui ABROGOUA, Côte d'Ivoire
2. Rédacteur en chef adjoint : Dr DAYORO Kevin, Sociologie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
3. Dr KONIN Séverin, Histoire, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
4. Dr ABOYA Narcisse, Géographie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
5. Dr YAPO Ludovic, Lettres modernes, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
6. Dr N'Dri Ya Eugène, Psychologie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
7. Dr KRA Enoc, Linguistique, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire
8. Dr YAO Kouamé, Philosophie, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Côte d'Ivoire.

ADMINISTRATION

Secrétaire Exécutif du PASRES,
Centre Suisse de Recherches Scientifiques, KM 17, ADIOPODOUME sur la route de DABOU.
Tel: (225) 23 47 28 29;
Fax: (225) 23 45 12 11;
01 BP 1303 ABIDJAN 01
yayasangci@yahoo.fr

SOMMAIRE

Éditorial	2
DIBI KANGAH Pauline Agoh & al : Difficultés des transports routiers pendant les saisons pluvieuses à Abidjan.....	3
KABORÉ Ramané : Les systèmes fonciers en pays sénoufo entre résilience et changement : Cas de Niankorodougou (Burkina Faso)	14
KANGAH Armand & al : Pression humaine sur les massifs forestiers en Côte d'Ivoire : cas de la forêt classée de Niégré, Sud-ouest Ivoirien	30
KOUKOUGNON Wilfried Gautier & al : Réponses étatiques à la crise de l'approvisionnement en eau dans la métropole abidjanaise	47
KRA Kouadio Joseph & al : Émergence des pôles de développement régionaux et renforcement de l'armature urbaine dans les pays Africains : cas du bipôle Korhogo-Ferkessedougou au nord de la Côte d'Ivoire	60
MLAN Konan Séverin : Émergence de l'hévéa culture, conflits et disparition de la riziculture familiale dans l'écotone (centre de la côte d'ivoire)	78
N'DIA Anon Félix & al : Logique de soins et pharmacies ambulantes en Côte d'Ivoire : cas des médicaments vendus à bord des véhicules de transport en commun	92
SENE Abdoulaye : Perspective de déploiement de la responsabilité sociétale (RSE/RSO) dans le contexte africain : cas du Sénégal	102
SORO Débénoun Marcelline : Élevage bovin et transhumance transfrontalière à l'épreuve de la crise militaro-politique 2002-2012 en Côte d'Ivoire	118
ZRIGA Kreпка Dorcas Junior & al : Genre et intégration économique dans la société ivoirienne : exemple de l'insertion des femmes dans le développement d'un village Akyé (Ebimpé, Côte d'Ivoire)	130

EMERGENCE DE L'HEVEA CULTURE, CONFLITS ET DISPARITION DE LA RIZICULTURE FAMILIALE DANS L'ECOTONE (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE)

MLAN KONAN SÉVERIN *

Résumé :

Cet article expose les risques liés à l'émergence de l'hévéaculture, principalement sur la sécurité foncière, alimentaire et sociale, tout en présentant la perspective d'une possible mise en place d'un Programme National de Riziculture Familiale.

Au cours de la dernière décennie, des acquisitions de grandes parcelles de terre rurale sont le fait d'élites ivoiriennes et d'hommes d'affaires choisissant l'hévéa comme le meilleur investissement en Côte d'Ivoire. Des divers contrats agraires dont le planter-partager se présente comme un échange marchand « gagnant-gagnant », l'achat-vente est plutôt préféré dans les transactions. La marchandisation de la terre dans la zone de transition – écotone forêt-savane – du Centre de la Côte d'Ivoire débouche sur l'exclusion d'ayants droit et la « l'empiètement sur les terroirs ». Grâce à des entretiens qualitatifs de longue durée, la perspective d'un nouveau mode de sécurisation des investissements sur la terre rurale et une analyse sur la riziculture familiale sont proposées à la fin de ce texte.

Mots-clés : acquisitions, hévéa, achat-vente, conflit, menace, riziculture familiale

Abstract :

This article discusses the risks associated with the emergence of hevea cultivation, mainly on security on land, food and society, while presenting the prospect of a possible establishment of a National Program of Rice Family. During the last decade, large acquisitions rural land parcels are the result of Ivorian elites and businessmen choosing rubber as the best investment in Ivory Coast. Various agrarian contracts with plant-sharing itself as a commodity exchange "win-win", the buying and selling is more preferred in transactions. The commodification of land in the transition area - forest-savanna ecotone – of the Ivory Coast center leads to the exclusion of rights holders and the "negation of land. Through qualitative interviews on long term, the prospect of a new method of securing investments on rural land and analysis on domestic rice are offered at the end of this text.

Keywords : acquisitions, hevea, purchase and sale, conflict, threat, domestic rice production

* Université Jean Lorougnon Guédé , Daloa (Côte d'Ivoire), Jeune Equipe de Recherche sur le Foncier Rural Ivoirien (JERFRI)
Email : mlanseverin@yahoo.fr

INTRODUCTION

Introduite en Côte d'Ivoire en 1955, l'hévéaculture connaît une expansion grâce aux plantations industrielles développées par les sociétés d'agro-industries (SAPH, SOGB, HEVETEC, SAIBE, HEVEGO, IDH, C.H.C, EXAT, TRCI, CDC) et les planteurs individuels (Ruf, 2009). La flambée du prix du caoutchouc¹ vers la fin de la dernière décennie sur le marché mondial, aboutissant à un prix de 800 et 1000 FCFA le kilogramme de 2009 à 2011² fait de cette culture, l'un des meilleurs investissements en Côte d'Ivoire³ (Ruf, 2013). Tout comme les complexes agro-industriels qui brassent de gros moyens financiers extérieurs et développent leurs plantations, les élites⁴ ivoiriennes (cadres supérieurs, hommes politiques et d'affaires) n'hésitent pas à acquérir massivement des terres rurales pour l'hévéa, par des transferts marchands à travers achat (Colin, 2008 ; Chauveau et Colin, 2013), le planter-partager (Colin et Ruf, 2011 ; Kouamé, 2012). Aussi, la raréfaction des terres de forêt pousse-t-elle les élites à opter pour les zones d'écotone - forêts-savanes – où la disponibilité foncière est grande⁵. Au milieu des années 2000, les élites imposent l'hévéa dans la sous-préfecture de Kpouébo (Centre-sud). On assiste à une ruée de certaines élites vers cette zone où l'achat-vente de terre devient le seul mode de transaction. Aussitôt, les risques apparaissent : vente de terroirs entiers et vagues de conflits, disparition des terres arables et chute drastique de la riziculture familiale. Or, jusqu'à l'expansion de l'hévéa à Kpouébo (Toumodi), la riziculture familiale de pluie et de bas-fond constituait la principale activité économique (Aloko-Nguessan et al., 2014⁶, et la terre circulait à travers des contrats de location, de prêt, et l'héritage familial. L'on va inéluctablement vers la disparition de la riziculture familiale, dans un pays où elle fournit 90 % des 600 000 tonnes de riz paddy produit annuellement, sur un besoin national de 1,3 millions de tonnes par an (SNDR, 2012). Le risque de famine n'est pas loin. Pourtant, insuffisamment explorée, la riziculture pluviale et de bas-fond, occupant 500 000 actifs agricoles (Zanga. et Diallo., 2011) pourrait combler le gap de la production nationale, par une politique volontariste étatique et le soutien financier des partenaires internationaux, vu les financements colossaux pour le riz irrigué, souvent ne profitant pas aux paysans et avec des rendements également insuffisants (SNDR, 2012)⁷.

Cette étude vise à montrer que la transformation de la terre en bien marchand crée certes, une tenure individualisée et un investissement productif intense mais elle suscite d'énormes conflits fonciers et l'insécurité alimentaire. A partir d'une revue de la littérature, la première partie de ce texte montre que ce n'est seulement pas dans un *no man's land*⁸ que la transaction marchande de la terre par achat-vente est presque "parfaite" : (i) la détention de droits de propriété individualisés et transférables en faveur des élites-acquéreurs crée, une exclusion de l'enclassement social⁹ dans les

1. La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, avec environ 1,2 millions de tonnes par an. Elle occupe le troisième rang des producteurs d'huile de palme et de café Robusta et le premier rang africain des exportateurs d'hévéa.
2. Ruf écrit (2013) : « Ainsi, en 2010-2011, dans un contexte d'envolée des cours du caoutchouc [], le prix moyen annuel monte à 550 F CFA en 2010 et à 800 F CFA en 2011 ».
3. Selon Ruf F. (2007 : 1), « l'hévéa est « déjà et encore » classé au second rang de la meilleure rentabilité des cultures, juste derrière le cacaoyer, bien avant le palmier et le caféier ».
4. Du la eligere – choisir, trier, élire – La Toupie (Dictionnaire en ligne) désigne l'élite comme « l'ensemble des individus considérés comme les meilleurs, les plus dignes d'être choisis, les plus remarquables par leurs qualités ». C'est également une minorité qui « se distingue du groupe auquel elle appartient et à laquelle on reconnaît une supériorité, une autorité morale ». En Côte d'Ivoire, l'élite peut être un cadre (supérieur ou non), un élu politique (hautement diplômé ou non), les membres du gouvernement.
5. Citant Affou et Tano (1988), Aloko-Nguessan, Djako A. et Nguessan K. (2014 : 312) affirment que « le déclin de l'économie caféière et cacaoyère » dans l'ancienne « boucle du cacao » ou proche à la fin des années 1970 a été suivi par une « réorientation » des planteurs. Leurs départs vers la zone du Sud-ouest ont entraîné une reforestation de cette zone. Lorsque l'hévéa arrive dans la zone, les terres arables sont abondantes et disponibles.
6. En octobre 2011, le Ministre ivoirien du commerce affirmait que « le riz est devenu l'aliment principal de la population vivant en Côte d'Ivoire ».
7. Selon la Stratégie Nationale de Développement de la filière Riz (SNDR, 2012), le programme de relance vise à satisfaire les besoins de consommation en riz blanchi à l'horizon 2016 est de faire de la Côte d'Ivoire un pays exportateur à partir de 2018, avec un coût global s'élevant à 672 milliards de francs Cfa.
8. Colin et Ayouz (2005 : 3) écrivaient, relativement au marché foncier dans le village de Djimini-Koffikro (Adiaké dans le Sud –est ivoirien), que « Parce qu'il s'agit d'un véritable ancien *no man's land*, il n'y a pas enclassement social des transactions foncières induit par le rapport entre autochtones et migrants ».
9. Pour Colin et Ayouz (2005 : 2), les analyses traitant des ventes de terre « tendent à ignorer ou à poser comme simple survivance passagère l'enclassement social des transactions foncières ».

transferts de droits fonciers. (ii) Certes, l'émergence de l'achat-vente n'est pas liée à une pression démographique, mais le jeu des prix relatifs de la terre fait sens (Lavigne, 1998, Platteau, 1998). Les ventes de terres connaissent une généralisation et une importance très accrues en Côte d'Ivoire, contrairement à ce qu'affirmaient Colin et Ayouz (2005 : 2).

La seconde partie de cet article, aborde la question de l'empiètement ou "néigation" de terroirs. Nous pensons que si les transferts de droits fonciers peuvent être vus par des auteurs comme de simples "opérateurs" de tensions sur le foncier (Léonard et al., 2012 : 4), la vente de terre dans la zone d'étude, apparaît comme un facteur véritable d'activation et de leur conversion en conflits tous azimuts et de "néigation" de terroirs, contrairement aux analyses de Bobo, de Kouamé et de Soro (2012) : (i) l'achat-vente dans un contexte de grandes acquisitions de terre par les élites et hommes d'affaires correspond totalement à une situation d'insécurité généralisée, et est le moteur du développement de conflits systématiques complètement déstabilisants pour la société étudiée. (ii) Dans notre étude, les conflits liés à l'achat-vente de terre ne sont "normalement" pas régulés par le recours aux institutions étatiques (Sous-préfet, Gendarmerie, Justice) et villageoises (Comités villageois de gestion foncière rurale, chefferies lignagères, familiales et de village) comme l'ont présagé Kaboré (2012), Kouamé (2012) et Zougouri (2012). (iii) Du fait des ventes de terres "parfaites", des mécontentements créent une véritable menace sur les investissements (plantations d'hévéa). La sécurité des investissements agricoles en milieu rural, devient une question centrale, alors que la littérature en la manière ne l'aborde pas sous cet angle.

La dernière partie de cet article est consacrée au péril sur la production du riz familial de plaines, de forêts galeries et de bas-fonds. Initialement, la production du riz paddy dans la zone de Kpouébo, avait cours non seulement dans un contexte de transfert de droits fonciers intra-familiaux mais également par la délégation de droits (location, prêt) entre autochtones Baoulé et migrants Maliens et Burkinabé¹⁰. Les terres arables étant "vendues" aux élites, les cédants ou des membres de familles cédantes deviennent manœuvres dans les domaines hévéicoles appartenant aux élites. De plus, les allocations de terre par la délégation de droits (location) pour la production de riz se font maintenant entre migrants-acquéreurs (élites) et migrants sans terre (Maliens et Burkinabé)¹¹.

L'étude a lieu dans la sous-préfecture de Kpouébo (Centre-sud), dans les villages de Moronou, Akakro, Adahou, Kalikoua, Dida-Kouadiokro, Dida-Yaokro et Kpouébo. C'est une zone de transition, anciennement productrice de café et de cacao où la baisse de la pluviosité dans les années 1980 a détourné les paysans vers le riz, devenu culture de rente (Becker et N'Guessan, 2004 : 133). La zone est en observation de 2008 à 2013. Cumulant, approches compréhensive et socio-anthropologique, des entretiens qualitatifs ont eu lieu avec des propriétaires terriens cédants de terres et non cédants, des élites acquéreurs de terres, les riziculteurs autochtones et migrants, les gérants de décor-tiqueuses, des autorités administratives et villageoises, les comités de gestion foncière et les présidences de jeunesse.

1. L'écotone forêt-savane, élites et les cessions "complètes" de terre

1.1. L'émergence du marché de l'achat-vente de terre dans la sous-préfecture de Kpouébo

Kpouébo est une circonscription sous-préfectorale située au Sud-est du département de Toumodi (Centre-sud). Nous sommes dans la pointe sud du "V Baoulé" dominée par de grands

10. Selon la théorie de "l'innovation institutionnelle induite", « la compétition croissante entraîne des revendications contradictoires sur le même espace et des incertitudes sur les droits fonciers » en ne faisant forcément pas du marché foncier la forme économique la plus efficace (Lavigne D., 1998 : 29-30).

11. La posture du « paradoxe de l'abondance » (BAD, 2007) se précise : baisse drastique de la production du riz, faim et pauvreté se profilant.

manteaux de forêts claires dans la savane. L'entité administrative de Kpouébo fait frontière au Sud avec celles de Tiassalé et de Taabo où l'hévéa connaît une forte expansion depuis la fin des années 1990. Kpouébo est essentiellement peuplé de Baoulé N'ghan venus de Didiévi (Centre). L'hévéa-culture est introduite dans la sous-préfecture de Kpouébo en 2005 par un cadre (officier de Police). Ce dernier tente de préparer sa retraite au village en créant une plantation d'environ 5 hectares, sur la terre de ses parents. Son initiative n'est suivie ni par d'autres cadres ni par les populations résidentes de cette sous-préfecture. Cette culture connaîtra un développement notable grâce à une autre initiative, celle de ZA. K., un responsable du secteur de l'électricité. En effet, lors d'une conférence portant sur le développement et l'insertion des jeunes à Toumodi en 2006, ZA. K. est alors approché par les notables du village de Dida-kouadiokro (de l'Est de la sous-préfecture de Kpouébo) pour un partenariat "gagnant-gagnant". Il s'agit pour les notables de ce village de céder de la terre à ce dernier pour la création d'une plantation d'hévéa. A son tour, ZA. K. apporterait une extension de l'électricité et l'eau courante à travers la construction d'un château d'eau. ZA. K. est une élite citée en Côte d'Ivoire comme modèle. Il a réussi à créer des plantations d'hévéa au profit de toute la population, éradiquant ainsi le chômage et la pauvreté dans son village (près de Soubré, Sud-ouest). Lorsqu'en 2007 ZA. K. arrive à Dida-kouadiokro, il est accueilli par les notables dudit village. Une visite des terres de savane et de forêt lui permet de se faire une idée de la très grande disponibilité en ressource foncière, et ce dernier donne son accord pour le partenariat. Joignant l'acte à la parole, KONAN F., notable de la chefferie, lui cède 185 hectares. Mais ce cédant exige que 10 autres hectares soient plantés en hévéa pour lui et sa famille, de sorte à sortir celle-ci de la pauvreté et taire les mécontentements pouvant provenir de parents. En 2008, le cadre-modèle, atterrit à Dida-kouadiokro avec des agents de la Société Africaine des Plantations d'Hévéa (SAPH). Il fait apprêter la parcelle de 185 hectares avec des bulldozers, et plante l'hévéa. Il fait de même sur les 10 hectares de son premier cédant – KONAN F. Aussi, ZA. K. entreprend-il l'extension de l'électricité dans le village : seconde ligne de lampadaires sur la voie principale, la construction d'un château d'eau. Les populations des villages voisins de Dida-kouadiokro – Dida-yaokro et Dida-blé¹² – négocient avec ZA. K. afin que le courant et l'eau courante leur parviennent, en contrepartie de terres qu'elles allaient lui céder. Les échanges aboutissent à un accord. La taille du château est revue de sorte à couvrir les trois villages, et l'eau courante est servie à ces trois villages. Lorsque les populations de ces villages découvrent l'étendue des travaux de ZA. K., alors chaque famille s'est organisée pour lui céder des terres ainsi qu'à tout éventuel acquéreur. Etant entendu que l'hévéa est devenu le meilleur investissement en Côte d'Ivoire, alors le planting des 185 hectares de ZA. K. en hévéa a fait échos. L'écotone – forêt-savane – de la sous-préfecture de Kpouébo est désormais présenté comme l'eldorado où il est possible d'acquérir d'immenses parcelles de terre pour y cultiver l'hévéa. Les cessions de terres touchent alors tous les villages de la sous-préfecture. Aussi, en dépit des formes diverses de cession de terre pratiquées en Côte d'Ivoire (Colin ; Chauveau ; Jacob ; Mariatou ; Le Meur ; Soro, 2009) dont le "planter-partager" est vu comme une véritable alternative (Kouamé, 2010 ; Colin et Ruf, 2011 ; Aka., 2013), les populations détentrices des terres choisissent-elles la vente comme le seul mode de transaction. La raison principale de ce choix est d'avoir les moyens financiers pouvant permettre de doter les familles de maisons décentes. La construction de maisons modernes est effectivement perçue dans les villages Dida – Kouadiokro, Yaokro et Blé – et surtout à Adahou¹³.

Mais dans les autres villages, l'argent n'a servi qu'à l'achat de moto et à régler temporairement les problèmes de santé, funérailles et de subsistance. Le chef du village de Dida Kouadiokro raconte : « En 2009, un Libanais (Mousou) arrive à Dida-Kouadiokro et présente aux populations

12. Mais, ZA. K. n'obtient pas de terre avec la notabilité de ces deux villages, et l'extension de l'électricité ne touche que les quartiers de Dida-kouadiokro. C'est le Conseil Général de Toumodi qui apportera l'électricité à Dida-yaokro et Dida-blé.

13. A Adahou, la population est en train de construire un village moderne à partir du revenu de la vente de terre rurale. En 2014, notre enquête complémentaire indique une cinquantaine de maisons modernes issues des transactions autour de la terre.

une mallette contenant des liasses de billets de banques, affirmant posséder sur place 10 millions de francs CFA. Les offres de terres fusent de tous les côtés, et le Libanais obtient 124 hectares. En 2010, l'écho de la vente de terre dans la zone de Kpouébo parvient à l'ensemble des élites ivoiriennes ainsi qu'aux hommes d'affaires ». Le tableau-dessous présente les acquéreurs et les superficies de terres obtenues. Le besoin de terres à vendre fait apparaître chez les notables de villages, l'idée de revenir sur les limites des finages obtenus lors de l'implantation des villages. Ce faisant, chaque village tire la limite de son terroir jusqu'à l'entrée d'autres villages. Par exemple, Assakra cède le côté de la montagne proche de Kpouébo sur 3 kilomètres à un preneur (famille Yaç).

De même, Dida-kouadiokro mesure la terre à ventre en implantant un piquet dans le Collège Moderne construit à Kpouébo. Et la population d'Adahou affirme ne pas avoir de limite avec Dida-kouadiokro. Etant entendu que Kpouébo se trouve entre ces deux villages, alors il va de soit que Kpouébo abritant la sous-préfecture devrait être rayé de la carte ivoirienne, et son terroir partagé entre ces deux villages.

Dans le tableau ci-dessous, il y a certes plus d'élites nationales – ivoiriennes – mais les populations locales ont une idée de la provenance des fonds finançant l'hévéa. Selon le président des jeunes de Kpouébo, « les Ivoiriens sont sous couverts : ce sont les investisseurs américains, norvégiens ou européens qui passent par les Ivoiriens pour avoir des terres ».

Tableau I : caractéristiques des acquisitions de terres par les élites ivoiriennes à Kpouébo et sous-préfecture

Acquéreurs Villages de cession	Noms	Fonction	Nationalité	Superficie en ha
Assakra	Famille Yaç.	Homme d'affaires	Ivoirienne	+ de 3 km
Kpouébo	Mamb	Responsable Port d'Abidjan	Ivoirienne	1200
Dida-kouadiokro	Zad. K.	Responsable secteur Electricité	Ivoirienne	1000
Moronou	K. Gui.	Ancien premier Ministre	Ivoirienne	900
Moronou	Id D.	Responsable Fédération Ivoirienne de Football	Ivoirienne	700
Kalékoua	Dram.	Boucher	Nigérienne	400
Kpouébo	B. Kouadio	Homme d'affaires	Ivoirienne	367
Dida-kouadiokro	Jacques	Homme d'affaires	Français	213
Adahou	Dunc.	Ancien premier Ministre	Ivoirienne	200
Dida-kouadiokro	Mousou	Hommes d'affaires	Libanais	124
Adahou	Tour. Yao	Colonel	Ivoirienne	102
Kalékoua	Traor.	Colonel	Ivoirienne	100
Adahou	M. et Mme Y. Nd.	Ancien dignitaire Cour Constitutionnelle	Ivoirienne	100
Kpouébo	DEL.C.	ONG	Ivoirienne	70
Adahou	Kouak.	Comptable UTB	Ivoirienne	62

Source : données de terrain (2013)

Pour éviter que le voisin vende les terres de son terroir, chaque village s'empresse pour vendre d'énormes parcelles de terres proches de l'autre. Norbert K. (démarcheur entre preneur et vendeur de terre à Kpouébo) indique que « les campements devenus villages subissent la furie des villages qui avaient les terroirs sur lesquels ils étaient installés : Pakobo et Adahou contre Kalékoua, Dida-blé opposé à Dida-N'glossou ».

1.2. Une forme de cession "parfaite" de la terre, sans assistance aux cédants

Autant les détenteurs de droits fonciers pensent que l'allocation des terres se fait en transférant tous les droits aux acquéreurs-acheteurs, de même ces derniers disent être en possession de terres-biens sur lesquels ils peuvent avoir la jouissance de tous les droits. Ce faisant, les "opérateurs économiques" – c'est le nom que l'on leur donne en milieu rural ivoirien – font de leurs parcelles leur seule raison de leur présence dans la région. Ils font des terres acquises des domaines avec des barrières sur chaque sortie qu'ils font garder jour et nuit. Une semaine sur deux, l'"opérateur économique" se rend sur son domaine en traversant les villages, sans y marquer d'arrêt. Aucune réalisation sociale ne porte leur marque. Les élites-acquéreurs de terres se détournent du sens que les populations leur donnent à travers le terme "opérateur économique". Or, les opérateurs économiques sont censés apporter le développement dans la zone d'obtention de la terre, à travers des dons de plants d'hévéa aux populations, une redevance annuelle, aide pour le développement de l'école, dons en cas de sollicitation pour un événement, etc. En dehors de ZA. K qui offre un million chaque fin d'année, tous les acquéreurs adoptent le même comportement : aucune action pouvant améliorer les conditions de vie des populations n'est exécutée. Une seule explication au refus des élites d'être véritablement "opérateurs économiques" a été donnée : selon le chef du village de Kpouébo, cadre à la retraite, pense « que les "titres" des élites les empêchent de comprendre que les populations cèdent la terre à l'effet de bénéficier de leur présence et d'opportunités qu'elles pourraient recevoir ». Pour madame Konan (Directrice départementale de l'Agriculture de Toumodi), « les élites disent que les sommes déboursées sont si importantes qu'elles croient avoir suffisamment "réglé" les populations. Les grandes acquisitions de terres par les élites sont-elles en train de consacrer la fin du tutorat et du cadre non marchand dans les échanges sur la terre ?

2. Conflits tous azimuts

2.1. De la convoitise des terroirs voisins à leur empiètement

Certes, la marchandisation des droits fonciers en vue de la culture de l'hévéa décrit une convergence de vue entre les autochtones, cédant les terres, et les élites, acquéreurs des droits sur les terres, mais ils en demeurent des acteurs et facteurs activant les tensions. Relativement aux acteurs, les membres de familles ne se reconnaissant pas dans les cessions de droits fonciers se présentent comme hostiles aux acquéreurs. Concernant les facteurs activant les tensions, le jeu du prix de la terre, dans un contexte où l'hévéa apparaît comme pouvant apporter aux acquéreurs – ou "opérateurs économiques" – un investissement sûr et à haut rendement, attise le désir des cédants de tirer véritablement partie dans les transactions marchandes sur la terre. La demande de terre se portant sur de grandes superficies, les tenanciers de droits fonciers n'hésitent pas à tirer les limites des terres des terroirs le plus loin possible. Se fondant sur l'idée d'une expropriation par les villages voisins, les habitants de chaque village se lancent dans la course à la marchandisation de la terre.

Les conflits qui font jour indiquent une "négation"¹⁴ des terroirs voisins. L'on retient donc quatre types de conflits : conflits entre "vendeurs" de terres, ceux opposant acquéreurs-acheteurs et "vendeurs" de parcelles¹⁵, ceux apparaissant entre acquéreurs-acheteurs et des membres de familles dont des individus cèdent la terre, et les conflits opposant les chefferies villageoises, garants moraux de terroirs villageois, de terres de lignages et de familles. On note que le "nouveau" tracé de la limite des terroirs d'Adahou et Dida-kouadiokro encerclent celui de Kpouébo. Pakobo, le chef-lieu de sous-préfecture voisin se réclame tout le terroir de Kalékoua, dont Adahou lui dispute le même espace. Voici les cas de conflits de terroirs :

- Akakro-Assakra, Akakro-Kpouébo, Akakro-Moronou, Akakro-Oussou ;
- Kpouébo-Assakra, Kpouébo-Dida-kouadiokro, Kpouébo-Kalékoua ;
- Kôkôtikouamékro (Taabo)-Zoukoussi ;
- Lomo Sud (Toumodi)-Moronou ;
- Dida-kouadiokro-Dida-blé et Nglossou, Dida-blé-Dida-Nglossou.

Dida-Nglossou et Kalékoua étant des campements devenus villages, les villages se réclamant les terres sur lesquelles ils étaient installés, tentent de reprendre leurs terroirs en cédant des terres à des élites qui sont capables d'avoir le "dessus" dans les conflits. Se faisant, toutes les terres se trouvant entre Pakobo et Kalékoua sont vendues ou revendues. Les conflits qui éclatent entre ces deux terroirs sont les plus violents : on compte des personnes arrêtées à Kalékoua et internées à la gendarmerie et à la prison de Tiassalé et de Toumodi. Alors, les tensions issues des conflits font apparaître deux comportements dans le rang des populations locales : d'une part, les membres de familles hostiles aux ventes de terres, s'organisent pour porter leurs oppositions, lors de demandes de titres de propriété et, d'autre part, les jeunes mécontents de ne pas percevoir des actions de développement de la part des élites-acquéreurs de leurs terres, et ceux hostiles aux cessions foncières, tentent des actions de sabotage sur les plantations d'hévéa. On compte deux parcelles (celles de Mamb et de K. Gui. Comptant respectivement 1200 ha et plus de 1000 ha) dont des dizaines d'hectares sont parties en fumée en 2013. Tout le monde attribue le feu qui a rasé les domaines d'un président de l'Assemblée Nationale et d'un ancien haut cadre du port autonome d'Abidjan d'être issu d'action de sabotage des jeunes mécontents. Ces mécontentements et hostilités contre les acquisitions d'immenses parcelles de terre décrivent une stratégie de positionnement dans le jeu habituel de l'échange marchand sur la terre, se traduisant par une vente "imparfaite" faite de dons et faveurs de toutes sortes à l'endroit du cédant que l'on considère comme le tuteur. Le feu comme instrument de sabotage de plantations, et les oppositions savamment en préparation contre la formalisation des droits fonciers, apparaissent comme des éléments de résistance contre l'échange sur la terre sans son contexte non marchand : le « devoir de reconnaissance » à l'endroit du cédant-tuteur. L'exemple d'un douanier d'Adahou l'atteste fort. Ce dernier dit attendre "de pied ferme" que la demande de titre foncier venant d'un premier ministre qui occupe une parcelle de 200 hectares d'Adahou lui parvienne pour déposer son opposition à la direction départementale de l'agriculture de Toumodi¹⁶. De même, le chef du village de Kpouébo et certains de ses notables comptent contester la vente de leur terre (400 hectares) à un certain Yao B. Les populations quant à elles, disent ne pas avoir de moyens pour s'opposer au développement des activités des "gros" acquéreurs qui se sont appropriés des terres à leur détriment. C'est le cas d'un ancien premier ministre, tenant à lui seul mille hectares sous les regards timorés des populations. C'est elles qui détiennent cependant les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale [CVGFR] au niveau de chaque village.

14. Mlan (2013) en accord avec Jacob parle de « villagisation » des terroirs.

15. Les vendeurs concernent également les intermédiaires, connus comme démarcheurs ou guides, préparant et participant activement aux transactions. Ils perçoivent des commissions sur les ventes de terre. Lorsque le conflit éclate sur une terre vendue, l'intermédiaire ou démarcheur est le premier que l'acquéreur accuse.

16. Le premier notable du village de Dida-kouadiokro qui a cédé 185 ha à ZA. K. compte récupérer 10 ha d'hévéa dans la plantation de ce dernier lorsqu'elle sera en production. Ce notable – KONAN F. – reproche à ZA. K. de n'avoir pas entretenu les 10 ha d'hévéa qu'il lui a planté. Ce don présente les caractéristiques d'un contrat de planter-partager où le cédant s'attend à une part dans la plantation du preneur.

Et c'est par ces Comités que tout acquéreur, qu'il soit haut cadre ou non, aura à négocier un titre de propriété privée. Si l'Etat exige que tout détenteur de droit sur une terre sollicite officiellement les services régis par des lois étatiques, à l'effet d'obtenir un titre de propriété, alors pourquoi ne déclare-t-il pas publiquement que la terre lui appartient et qu'il n'encadre pas les ventes ? Certaines acquisitions d'importantes parcelles de terre par des élites et autres hommes d'affaires ressemblent bien à une sorte d'expropriation, puisque tous les ayants droit des terres vendues n'ont pas paraphés un document dûment agréé par un représentant légal de l'Etat (notaire par exemple). Cet Etat qui tentera d'accompagner, à travers ses services locaux (Comités, sous-préfecture, gendarmerie, direction départementale de l'agriculture, Justice), l'élite-acquéreur, en lui facilitant les choses pour obtenir un titre de propriété privative.

2.2. L'impuissance des institutions de règlement des conflits fonciers

L'essentiel des acquisitions des élites étant trans-terroir – sur deux à plusieurs -, les autorités villageoises (chefferies familiales, lignagères et des villages) se trouvent incapables de réguler les conflits y afférents. La sous-préfecture est alors la seule institution à laquelle s'adressent les protagonistes. Comme le Sous-préfet ne peut pas trancher seul les conflits, il fait appel aux Comités (CVGFR) installés à Kpouébo. Kpouébo étant menacé d'être rayé de la sous-préfecture, aucun protagoniste venant de village voisin, ne fait confiance à l'arbitrage de ses Comités. Les conflits ne trouvant pas de règlement, le Sous-préfet sollicite la direction départementale pour expertise. Le Commandant précise alors la tâche : circonscrire la zone litigieuse sur une carte comme on l'aperçoit sur cette image.



Cette méthode de résolution du conflit peut s'appeler "méthode Commandant AHOSSI" – du nom du sous-préfet de Kpouébo. Elle consiste à demander à chaque protagoniste de faire le tracé de la limite de leur terroir ou terre, et ce, à tour de rôle à différentes périodes. Une fois le passage des protagonistes, les agents de la direction départementale du Ministère de l'Agriculture prennent les coordonnées de l'espace délimité, et en sortent un plan nommé "zone litigieux". Le Commandant fait alors des consultations dans les villages en prenant des témoins clés. Mais, les témoins étant des acteurs contestant les terroirs occupés par les parties en conflits, le jugement du principal représentant de l'Etat dans la sous-préfecture, connaît également une remise en cause. C'est ainsi que les débordements ont souvent été gérés par les gendarmeries de Toumodi et de Tiassalé. La justice intervenant ici que pour faire force de loi de la position des élites contre les populations locales, cédant les terres.

2.3. Mode de sécurisation des investissements sur la terre "achetée" en milieu rural

Suivant Chauveau et Colin (2013 : 10) « selon les conventions sociales locales qui régulent l'insertion des « étrangers » [...] dans les communautés autochtones d'accueil, toute transaction impliquant le droit de possession inaugure un « devoir de reconnaissance » de l'acheteur « étranger » vis-à-vis du cédant autochtone et de sa communauté ». Le « devoir de reconnaissance » - ou "niami m'en nion" (en Baoulé) en faveur du cédant-tuteur, se résumant en dons (habits, nourriture), assistance en cas de difficulté, redevance annuelle au village détenant la terre cédée, etc – maintient une atmosphère plus ou moins paisible entre acquéreur de terre et cédant, ou entre acquéreur et population possédant le terroir, à partir duquel une portion est cédée. Le titre des élites-acquéreurs et les sommes déboursées pour l'achat des terres ne suffisant pas à créer une atmosphère de paix, autour des parcelles acquises, la question de la sécurisation des investissements (souvent importants) sur les terres rurales devient alors une réelle problématique en Côte d'Ivoire. En effet, depuis la libéralisation du secteur de l'hévéaculture au milieu des années 1990 et l'installation de ponts bascules dans les grandes zones de production de latex par Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI) dans la décennie 2000, le vol de production, les feux de brousse accidentels ou provoqués s'ajoutent aux oppositions sur les terres cédées. La terre apparaissant de plus en plus en Côte d'Ivoire comme le meilleur investissement, les grandes acquisitions de terres par les élites nécessitent de vraies réponses aux inquiétudes sur l'investissement. Dans ce texte, deux types de sécurisation sont proposées : celle devant réintroduire le cadre non marchand dans les échanges marchands sur la terre rurale, et celle apparaissant comme des précautions contre les oppositions et sabotage (feux de brousse). Concernant la réintroduction du « devoir de reconnaissance » - enchâssement social - dans les transactions de terre rurale par achat, les élites et autres hommes d'affaires doivent s'engager à :

- ne pas "oublier" son tuteur, par l'"assistanat social", fait de cadeaux (chemises, argent, savon, huile) et d'aide en cas de besoin (maladie, maison, scolarisation) ;
- fournir des plants d'hévéa au tuteur-cédant et à la population pour leurs plantations ;
- instaurer une redevance annuelle en faveur de la population, de sorte que l'élite-acquéreur apparaisse comme un "opérateur économique", donc un bienfaiteur pour le village ;
- penser à l'autel de terre du village (animal et boisson) pour faire de l'élite un membre du village ;
- aider en cas de sollicitation pour activités socio-culturelles.

En prévention du feu, une réelle menace contre l'investissement foncier en milieu rural, les actions suivantes sont à observer :

- création de points d'eau en vue de disposer de l'eau suffisante pour la lutte contre le feu ;
- installation de citerne mobile contenant de l'eau en saison sèche (janvier à Avril) ;
- tuyau de propulsion d'eau contre le feu ;
- achat de bicyclettes pouvant servir de moyens de mobilité pour les travailleurs en cas de feu ;
- achat de téléphones portables avec des unités devant permettre aux travailleurs de donner des informations sur le feu ;
- pare-feu autour de plantations et entre des cultures de différentes années ;
- accroissement de la main d'œuvre de Janvier à Avril de chaque année ;
- communication avec la jeunesse du village ou campement proche afin de bénéficier de l'aide en cas de feu.

Une parfaite collaboration de l'élite-acquéreur avec son tuteur et la population, l'installation d'une équipe de lutte contre le feu pendant chaque saison sèche constituent un gage de sécurité contre l'investissement foncier en milieu rural, surtout dans l'écotone – forêt-savane. En dehors des tensions, conflits, emprisonnement de cédants, de remise en cause de l'arbitrage de chefferies villageoises, lignagères, familiales, de gendarmeries et de sous-préfectures, du fait de "négation" de terroirs par le tracé unilatéral de limites de terroir, de contestations de limites de terre, les risques sur la terre et l'investissement dans la zone d'étude s'étendent également sur la production rizicole. Comment s'est fait la mise en place de la riziculture pluviale familiale dans la zone de Kpouébo ? Comment se présente la situation sur la production de riz à l'heure des acquisitions de grandes parcelles de terre par les élites et hommes d'affaires ? Quelle peut être la portée de la mise en place d'un programme national riz pluvial et de bas-fond ?

3. Péril¹⁷ sur la riziculture familiale pluviale et de bas-fond et perspective

3.1. La riziculture d'hier à aujourd'hui à Kpouébo

Selon la notabilité de Kpouébo, la production a été suscitée par le Président Houphouët Boigny dans les années 1970 dans le département de Toumodi et de Yamoussoukro. A l'époque, le Président Houphouët a déplacé des formateurs Suisses pour apprendre la production du riz à la population. Prétextant de ce que cette collaboration avec les formateurs européens, s'assimile à la colonisation, les populations ont très tôt délaissé le projet. Mais, les Maliens et Burkinabé installés à Kpouébo depuis des années, suivent le conseil des formateurs et développent le riz sur les plaines et bas-fonds. La vente du paddy qui en suit, crée un attrait économique pour le riz, le café et le cacao ne connaissant pas, un grand développement sur des sols sablonneux et peu souvent arrosés de pluie. Les autochtones Baoulé, découvrant cette activité économique s'y intéressent également. Dans la décennie 1980, Kpouébo est connu comme le grenier du riz paddy dans le Centre de la Côte d'Ivoire. Lorsque le café disparaît avec la sécheresse et les feux de brousse des années 1982-1983, le riz devient alors une activité majeure, en même temps que la banane plantain. Dans chaque famille, tout ménage (époux et femme) et jeunes adultes (hommes) s'organisent pour cultiver le riz sur leurs terres familiales. Certains jeunes ambitieux peuvent étendre la surface cultivée à 6 hectares. Voici les tonnages (moyens) suivant les variétés produites :

- 1 hectare d'ADRAO : 40 sacs de 100 kg/an ;
- 1 hectare d'Américain : 35 sacs de 100 kg/an ;
- 1 hectare de Chinois : 40 sacs de 100 kg/an.

Les autochtones Baoulé qui ne disposent pas de plaines riches ou de bas-fonds choisissent de louer la terre chez des membres d'autres familles. Les migrants Maliens et Burkinabé, en font autant. Le coût de la location de la terre est fixé à 20 000 francs CFA à l'hectare, payable avant comme après la récolte. La location s'accompagne d'un aspect non marchand qui est le "Baka" (bouillie en langue Malinké) : c'est une part obligatoire en riz que le preneur de la terre donne au cédant à la récolte en paddy à hauteur de 30 kilogrammes par hectare loué. Le preneur de terre qui ruse, en ne donnant pas le "Baka," reçoit sa sanction : arrêt du contrat de location sur les terres du cédant. On compte par ailleurs, des riziculteurs femmes au sein de la communauté malienne et burkinabé. Lors de la récolte, les ménages mobilisent époux, femmes, enfants non majeurs et n'ayant pas leur propre parcelle rizicole. Quant aux jeunes, ils négocient des contrats journaliers (1500 francs) avec des jeunes du village pour la récolte. Le chef du village de Kalikoua, N'DRI

17. Aka E. (2010 : 1) de l'Agence France Presse de Grand-Lahou (Litoral ivoirien) citant Louis Saraka, chef de Tamabo-village, présente une menace grave : dans leur course au profit, les producteurs se détournent des cultures vivrières. «Il n'y a plus de terrain pour cultiver du vivrier. Si ça continue, on va avoir faim».

Koffi indique que "la production de ce petit village excédait les 100 tonnes par an". Les variétés de riz produites sont : ADRAO, Américain, Chinois. L'activité de production de riz connaît un grand essor dans tous les villages de la sous-préfecture de Kpouébo qui ne dispose que de deux moulins. Le niveau de production est à apprécier à travers les activités de ces deux moulins. Le premier moulin – *Moulin Konan* – est installé depuis le début des années 1980 et reçoit la production de toute la sous-préfecture.



Figure 3, 4 et 5 : Moulin Konan, Moulin Fousséini et son gérant (Kpouébo 2013)

- Il décortique environ 6 tonnes de riz par jour pendant quatre mois, pour un tonnage estimé à 720 par an jusqu'en 2008. Cette production connut à compter de cette date une chute jusqu'en 2010, où, elle ne représente que 400 tonnes. Par ailleurs, naît à cette période le moulin Fousséini qui prend le relais de l'approvisionnement.

Tableau II : niveaux de ravitaillement du Moulin Fousséini de Kpouébo de 2011 à 2013

Variété de riz Année	ADRAO	Américain	Chinois ou Gbagbo	Production en tonne
2011	350 sacs de 100 kg	550 sacs de 100 kg	600 sacs de 100 kg	150 T
2012	350 sacs de 100 kg	550 sacs de 100 kg	700 sacs de 100 kg	160 T
2013	100 sacs de 100 kg	150 sacs de 100 kg	200 sacs de 100 kg	45 T

Source : données de terrain (Kpouébo 2013)

Ce tableau ci-dessus montre que la production de riz connaît une baisse drastique. Le principal facteur de cette production -la terre de forêt fortement reconstituée, les forêts galeries, les bas-fonds – étant maintenant essentiellement alloué à la culture de l'hévéa, le riz paddy devient de plus en plus une culture avec peu d'attrait. Le constat de la Directrice départementale de l'agriculture est édifiant : "Adahou et Akakro risque d'être chassés du site où leur village (terroir) est installé. Ils ont vendu toutes leurs terres, et lorsqu'elles seront plantées en hévéa, l'on ne fera que leur dire de quitter là où leurs villages sont implantés". Sur ce point, nous avons constaté qu'en lieu et place d'un campement situé à deux kilomètres de Moronou, on retrouve de l'hévéa planté. Ce faisant, il ne reste que quelques portions de terre allouées à la production de l'igname et de la banane. Or, après le passage de la culture de l'igname, la banane, et peut-être même le manioc, la terre ne peut pas être utilisée, à nouveau pour le riz. C'est ce qu'atteste l'actuel président des jeunes de Kpouébo, "si je ne fais plus le riz depuis deux ans, c'est parce que je ne trouve plus de terre riche. Lorsqu'on fait le riz sur une terre appauvrie, on est tenu d'apporter assez d'intrants (engrais, pesticide et de l'herbicide). Malgré tout, la récolte est faible". Le tableau de la situation foncière, à propos du riz est désastreux.

En effet, la plupart des grands producteurs quittent la région, c'est le cas des migrants Maliens et Burkinabés ou s'adonnent à autres activités en parlant des autochtones baoulés. C'est l'exemple de Gbessé Kouadio, le plus grand jeune autochtone de Kpouébo produisant le riz. N'ayant plus ainsi de bonne terre, est devenu acheteur de cacao dans la zone. Pour contourner remédier à l'obstacle de manque de terres arables pour la riziculture de pluie, les indéfectibles producteurs de riz, à savoir Maliens et Burkinabés choisissent de louer les terres acquises par des élites ivoiriennes en raison d'un hectare à 25 000 francs au lieu de 20 000 francs avant 2008. De plus, un sac de 30 kg par hectare est encore exigé en compensation comme "Baka" (bouillie) pour le propriétaire-acquéreur de la parcelle. La contrainte de la location de terres aux élites fait chuter encore la production. C'est l'exemple de Sita une malienne et Lasso Dimba. De 30 sacs de 100 kg par an, Sita n'a produit que 6 sacs cette année. Quant à Lasso, il n'a eu que 16 sacs de 100 kg au lieu de 45 sacs par an. Lorsque le riz va vers la maturité, le propriétaire-acquéreur plante ses plants d'hévéa dans la rizière. Ces deux producteurs affirment que $\frac{3}{4}$ du riz produit dans la zone sont issus des terres déjà achetées pour la culture de l'hévéa. A Assakra, on indique qu'un acquéreur a planté de l'hévéa sur une parcelle rizicole de 17 hectares. Le blocage foncier touche également les autres cultures : Gbagba Y. d'Adahou déclare à cet effet, ne plus avoir de terre pour les cultures de subsistance (igname, banane) alors qu'il a vendu 62 hectares à un comptable de la Société des Transporteurs de Bouaké (UTB).

3.2. L'importance de la mise en place d'un Programme National de Riziculture Familiale

En Côte d'Ivoire, certains peuples ont pour tradition la culture de riz pluvial. D'une part, on compte les peuples du Centre-ouest (Bété, Gouro, Sorkya, Gnamboua et Niédéboua), de l'Ouest (Yacouba, Guéré, Wobé, Toura) et du Nord (Koyaka, Malinké, Sénoufo). D'autre part, des Maliens, Burkinabés et des Baoulé et Agni principalement dans la région du Moronou et dans les départements de Toumodi et Taabo. A proximité des villes ou villages, dans les contrées lointaines comme dans la sous-préfecture de Dania (Vavoua), on découvre de vastes rizières bien tenues par des paysans, sans encadrement ni financement. Le Programme National Riz Pluvial et de Bas-fond doit permettre de recenser tous les producteurs de riz pluvial, ainsi que les moyens utilisés. Un programme test dans une zone de production cacaoyère Vavoua de préférence et dans une autre zone de colonisation imminente des terres par l'hévéa (Moronou) permettra d'apporter aux riziculteurs un encadrement technique, des intrants (engrais, herbicide, semences sélectionnées) et quelques outils modernes (tracteurs, batteuses). Egalement, des techniques de séchage du riz, les décortiqueuses appropriées doivent être fournies : s'assurer que le financement va directement aux riziculteurs. Pour cela, des structures d'encadrement (CNRA, ANARIZ-CI), de financement et de suivi du programme doivent être mobilisées. Pour une commercialisation parfaite du riz paddy, un supermarché agricole devra être créé dans chaque département et abritant le programme. C'est le lieu de stockage et de commercialisation du riz et de produits agricoles. En cas de production abondante, informer les agences des nations unies afin qu'une partie de la production soit achetée aux fins de la mettre à la disposition des populations bénéficiant des services de structures de l'ONU. A terme, le programme devra aider les riziculteurs à occuper tous les bas-fonds arables de la Côte d'Ivoire et à produire de grandes quantités de riz paddy. Ce Programme devra éviter à la Côte d'Ivoire rurale d'avoir la faim comme le trophée lié aux grandes acquisitions de terre par la vente, hors du contrôle de l'Etat.

CONCLUSION

Cette étude a permis de montrer que la transformation de la terre en bien marchand, en suscitant une tenure individualisée et un investissement productif intense, fait apparaître d'énormes conflits de « négation de terroirs » villageois et l'insécurité sur l'investissement agro-industriel. La Côte d'Ivoire connaît donc une ruée des élites et hommes d'affaires vers les zones de transition forêt-savane – écotone - où l'on note une grande disponibilité foncière. Le risque majeur aux acquisitions de grandes superficies de terres rurales par les élites¹⁸, c'est que certaines cultures vivrières qui sont devenues culture de rente des populations rurales sont en passe de disparaître sous la pression des demandes. La riziculture familiale qui connaît le même sort à Kpouébo, à la faveur de l'expansion de l'hévéa, peut renaître si un Programme National de Riziculture Familiale de pluie et de bas-fond voit le jour. L'insécurité alimentaire en milieu rural dont se font l'écho le PNUD et la FAO en Côte d'Ivoire entamera les zones de transition forêt-savane, après les zones de forêt, si aucun projet ambitieux tel que celui visant la production de riz paddy dans les plaines et bas-fond n'est envisagé et mis en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

- Aka E., 2010, La fièvre de l'hévéa s'empare de la Côte d'Ivoire, La Presse, Publié le 05 mars 2010 et consulté le 14 juin 2015, <http://www.lapresse.ca/international/afrique/>
- Aloko-Nguessan J., A. Djako, K. Nguessan, 2014, crise de l'économie de plantation et modification du paysage agraire dans l'ancienne boucle du cacao: l'exemple de Daoukro, *European Scientific Journal* vol.10, No.5
- Becker L. et Y N'guessan, 2004, Le riz dans l'ancienne boucle du cacao de Côte d'Ivoire. In Calabre S. (Dir) *Variations, Autrepart*, Montpellier, pp133-150
- Benicourt, 2001, La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale. *Études rurales*, pp159-160,, mis en ligne le 09 mars 2006, URL : <http://etudesrurales.revues.org/68> , consulté le 03 mars 2014. [En ligne]
- Chauveau J-P. et J-Ph. Colin, 2013, La question foncière à l'épreuve de la reconstruction en Côte d'Ivoire. Promouvoir la propriété privée ou stabiliser la reconnaissance sociale des droits ? Les Cahiers du pôle foncier, UMR GRED-IRD, Montpellier, n6//2014, 24p
- Chauveau J-P., J-Ph. Colin, S. K. Bobo, G. Kouamé, N. Kouassi, M. Koné, 2012, Côte d'ivoire : la question foncière à l'épreuve de la paix, *Territoires d'Afrique*, N°4, pp 53-60
- Colin, 2008, Étude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire. Rapport 1. Diagnostic des pratiques. République de Côte d'Ivoire – Ministère de l'agriculture /Délégation européenne, Montpellier, 143p
- Colin J-PH., G. Kouamé, M. D. Soro, 2007, Outside the autochthon migrant configuration: access to land, land conflicts and interethnic relationships in a former pioneer area of lower Côte d'Ivoire. *The Journal of Modern African Studies* 45 (1), PP 33- 59.
- Colin J-Ph et M. Ayouz, 2005, Emergence, enclassement social et involution du marché foncier. Perspectives ivoiriennes, IRD REFO, Montpellier 32p
- Colin, 2004b. Droits fonciers, pratiques foncières et relations intra-familiales : les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive, *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*, (2): 55-67.

18. Un projet devra permettre de vérifier le mode d'acquisition des titres de propriété par les élites. Une visite de terrain à Toumodi en 2014 fait penser à un contournement des comités villageois ayant en leur sein des personnes hostiles aux acquisitions.

- Colin et Ruf, 2011, « Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats de Planter-Partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire », *Revue Tiers-Monde*, N°207, PP 169-187.
- Ibo, 2013, « Comment Concilier les intérêts et les logiques des acteurs pour une gestion sociétale des ressources naturelles du domaine forestier permanent de l'Etat en Côte d'Ivoire ? », *Territoires d'Afrique* n°5, pp. 24-34.
- Lavigne D, Ph., 1998, *Environnement, dynamiques sociales et interventions externes : construire et gérer l'interface entre acteurs*, 13P, in Rossi G., Lavigne Delville Ph., Narberu D. (eds), *Kartha la/Regards/Gret*, Paris, pp 381-394.
- Léonard E., J-P., Chauveau, R. Kaboré, 2012, *Enjeux fonciers et dynamiques des rapports sociaux en milieu rural Ouest-africain*, *Territoires d'Afrique*, n°4, pp 3-5
- Léonard E. J-P. Chauveau, Ph. D. Lavigne, 2013, *Nouvelles politiques foncières, nouveaux acteurs : des rapports fonciers sous tension*, *Territoires d'Afrique* n°5
- PAM, 2011, *Programme Alimentaire Mondiale*, 1p, publié le 11 mars 2011, URL : <http://fr.wfp.org/nouvelles/nouvelles-release/le-programme-alimentaire-mondial-pam-> consulté le 5 mars 2014
- PND, 2012, *Plan National de Développement 2012-2015*, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
- Rival , Levang., 2013, *La palme des controverses. Palmier à huile et enjeux de développement*, Quae, coll. Essais, 104 p.
- Ruf F., 2009, *L'hévéaculture familiale en Côte d'Ivoire Le processus d'innovation dans la région de Gagnoa Etude sur convention pour le compte de l'AFD Rapport final*, Export, n°26, Montpellier, 57P
- (2007), *Eléments d'une stratégie d'amélioration du peuplement végétal des plantations pérennes paysannes en zone forestière de Côte d'Ivoire*, Vol 2 : *La demande en matériel végétal et son utilisation par les planteurs*, BDPA et CIRAD.
- 2013, *Agriculture contractuelle et boom de l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire*, *Cahiers Agricultures*, Montpellier Volume 22, numéro 1,
- SNDR, 2012, *Stratégie Nationale Révisée de Développement de la Filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR) 2012–2020*, Ministère de l'Agriculture, Abidjan